



Motion votée au 14^{ème} congrès de la CGT Culture

La CGT-Culture s'oppose au dépeçage du Centre des monuments nationaux ! NON AU TRANSFERT DE L'ABBAYE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MONT-SAINT-MICHEL

La CGT-Culture et la CGT CMN, réunies en congrès à Quiberon du 18 au 22 mai 2026, expriment leur plus vive opposition face au projet de transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'Établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM), information révélée par voie de presse et qui semble désormais se confirmer. Pour la CGT-Culture et la CGT CMN, le retrait de l'abbaye du Mont-Saint-Michel du Centre des monuments nationaux (CMN) constituerait une faute culturelle, patrimoniale, économique, sociale et politique majeure.

Si cette décision venait à être actée, elle constituerait une grave remise en cause du service public culturel, de la préservation du patrimoine national et de l'avenir du Centre des monuments nationaux et de ses personnels.

Une logique comptable à court-terme à l'encontre de l'intérêt général

Le projet s'appuie sur un rapport orienté de la Cour des comptes privilégiant une approche exclusivement budgétaire et administrative, au nom d'une prétendue simplification reposant sur la suppression d'emplois supposés « en doublon ». Or, seuls 1,5 postes sont réellement concernés sur environ 70 agent-es. En réalité, le transfert imposerait la recréation de nombreuses fonctions supports actuellement assurées de manière mutualisée au siège du CMN : maîtrise d'ouvrage, expertise scientifique et technique, entretien et conservation du monument et des collections, services juridiques, médico-social, RH, sécurité/sureté, développement économique, éditions, gestion des publics ou encore ingénierie culturelle...

Le CMN apporte aujourd'hui à l'abbaye l'expertise d'un réseau national de 110 monuments nationaux. Le transfert à l'EPMSM affaiblirait le CMN, et reviendrait paradoxalement à multiplier les doublons et fragiliserait la gestion patrimoniale du site.

Cette orientation répond avant tout à des intérêts politiques d'une clientèle court-termiste et territoriale excluant l'intérêt général et culturel au détriment des missions fondamentales de transmission des savoirs, d'accès à la culture pour toutes et tous et de préservation du patrimoine commun dont l'Etat est le garant.

Une menace majeure pour le CMN et le service public culturel

Cette décision mettrait en péril le modèle de solidarité financière du réseau du CMN qui permet aujourd'hui d'assurer l'entretien et la valorisation de 110 monuments nationaux sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel représente aujourd'hui plus de 15 % des recettes totales du CMN. Son retrait entraînerait une perte financière considérable que l'État devrait compenser intégralement. Dans le contexte budgétaire actuel, cette compensation apparaît hautement improbable.

Avec 13 millions de visiteurs annuels et un rôle central dans la politique patrimoniale nationale, le CMN est le premier opérateur culturel français. Une décision de transfert constituerait une erreur politique majeure et une mise en danger du service public culturel.

Un risque patrimonial et financier considérable

Dans le cadre de son schéma directeur, le CMN avait prévu près de 30 millions d'euros d'investissements sur les dix prochaines années pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Dans le même temps, l'EPMSM devrait faire face à des investissements lourds liés aux infrastructures de la baie : barrage hydraulique, navettes, parkings et aménagements dont les coûts d'entretien et de maintenance du barrage n'ont jamais été estimés, ce que nous avons toujours dénoncé.

Le transfert ferait par conséquent peser sur le nouvel établissement une charge globale estimée à près de 60 millions d'euros d'investissement sur dix ans (sans même compter les coûts de fonctionnement non évalués), incluant l'entretien des infrastructures, la restauration de l'église abbatiale et des remparts ainsi que l'accueil des publics.

Il est important de rappeler que l'EPMSM a vu les financements de la Région Bretagne coupés et ceux du ministère de l'Environnement considérablement réduits.

La CGT-Culture alerte sur les forts risques de dégradation du patrimoine et d'augmentation exponentielle des tarifs d'entrée pour les visiteurs que fait courir ce transfert !

Des personnels directement menacés

La CGT-Culture dénonce les conséquences sociales de ce projet funeste.

Le transfert vers un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) entraînerait un basculement d'une cinquantaine d'agent-es public-ques vers le privé, sans véritable droit d'option pour les agent-es contractuel-les.

L'exemple du château et du domaine de Chambord transformé en EPIC en 2005 montre les effets négatifs de ce type de transformation ; tant sur les conditions de travail et les garanties statutaires des personnels que sur la préservation des patrimoines.

La CGT-Culture et la CGT CMN demandent à la ministre de la Culture, Catherine Pégard et au Premier ministre, Sébastien Lecornu, de renoncer à ce projet et de défendre pleinement les missions du ministère de la Culture et de ses agent-es.

La CGT-Culture réaffirme son attachement au réseau du Centre des monuments nationaux présent sur l'ensemble du territoire, garant de l'accès du plus grand nombre au patrimoine et de sa transmission aux générations futures.

L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL DOIT RESTER AU CMN !